

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Mireille GRONDONA - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN - Catherine ROSIGUE - Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN

Absents excusés : Bruno DEGENETAIS procuration à Sylvie GUISSSET - Nathalie LEBRUN procuration à Catherine ROSIGUE

Secrétaire de séance : Frédéric SEGUIN

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Finances : Décision Modificative
- Intempéries 17-10-2024 : Remise en état des sentiers de randonnée - validation de devis
- Intempéries 17-10-2024 : Remise en état des ponts et voirie - validation de devis
- Intempéries 17-10-2024 : Réparation du fossé des étangs - validation de devis
- Intempéries 17-10-2024 : Réparation du réseau d'assainissement - validation de devis
- Intempéries 17-10-2024 : Dotation Solidarité Evènement Climatiques (DESC) - demande de subvention
- Appartements 5-7 : Rénovation énergétique tranche 2 : demande de subvention Fonds Vert 2025
- Appartements 5-7 : Rénovation énergétique tranche 2 : demande de subvention AAP Parc Pilat 2025
- Assainissement : Réhabilitation réseau assainissement tranche 4 : demande de subvention Agence de l'Eau
- Assainissement : Réhabilitation réseau assainissement tranche 4 : demande de subvention DETR 2025
- SIEL : Dissimulation des réseaux rue Haute
- ZAER : Validation du projet d'arrêté des ZAER
- Aménagement de la commune : Dissimulation des réseaux - demande de subvention DETR 2025
- Salle des Fêtes : Réfection du mur du parking sud - validation de devis
- Mairie : Isolation hall entrée escalier central - validation de devis
- Mairie : Sol palier étage escalier appartements - validation de devis

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Bulletin municipal
- Questions diverses

- Finances : Décision Modificative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut modifier le budget assainissement suite à des remarques du centre des finances publiques de la Loire comme suit :

COMPTES DEPENSES d'investissement

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
D I chap.040/1391	Opération d'ordre (subvention)	400	
D I chap.023/2313	Travaux		400

COMPTES DEPENSES et RECETTES de fonctionnement

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
R F chap.042/777	Opération d'ordre (subvention)	400	
D F chap.011/6156	Maintenance	400	

- Intempéries 17-10-2024 : Remise en état des sentiers de randonnée - validation de devis

Lors des intempéries survenues le 17/10/2024, de nombreux sentiers de randonnée ont été détériorés et ne sont plus ou difficilement praticables ; ils nécessitent d'être restaurés.

Un devis a été sollicité pour cela auprès de l'entreprise VALLIN, son montant est de 16 880,00 € HT soit 20 256 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Intempéries 17-10-2024 : Remise en état des ponts et voirie - validation de devis

Lors des intempéries survenues le 17/10/2024, plusieurs ponts et routes de la commune ont été endommagés. Des travaux de réparation sont nécessaires pour les remettre en état.

Un devis a été sollicité pour cela auprès de l'entreprise VALLIN, son montant est de 21 105,00 € HT soit 25 326,00 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Intempéries 17-10-2024 : Réparation du fossé des étangs - validation de devis

Lors des intempéries survenues le 17/10/2024, le fossé en bordure de l'étangs de Bailly a été détérioré en plusieurs endroits.

Un devis pour la remise en état du fossé a été sollicité auprès de l'entreprise VALLIN, son montant est de 11 350,00 € HT soit 13 620,00 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Intempéries 17-10-2024 : Réparation du réseau d'assainissement - validation de devis

Lors des intempéries survenues le 17/10/2024, le réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées de la partie nord de la commune a subi des dégâts au niveau du lieu-dit Clos Randon ; des devis ont été sollicités pour réparer le réseau :

- Auprès de l'entreprise MONTAGNIER TP pour les travaux de réparation de la conduite d'assainissement pour un montant de 5 997,36 € HT soit 7 196,83 € TTC.

- Auprès de l'entreprise THIERRY CHEFNEUX ASSAINISSEMENT pour une inspection télévisée de la conduite avant travaux pour un montant de 1 990,00 € HT soit 2 388,00 € TTC.

Le montant total des devis est de 7 987,36 € HT soit 9 584,83 € TTC.

Les devis sont présentés au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation des devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire.

- Intempéries 17-10-2024 : Dotation Solidarité Evènement Climatiques (DESC) - demande de subvention

Les intempéries survenues le 17 octobre 2024 ont fortement impacté le Département de la Loire ; le 31 octobre un arrêté ministériel a été pris portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et établissant la liste des communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle ; la commune de Saint Michel Sur Rhône figure sur la liste.

Afin de venir en aide aux collectivités faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle, une Dotation de Solidarité pour Evènements Climatiques - DSEC 2025 a été mise en place. La commune de Saint Michel Sur Rhône est éligible à cette dotation.

Un recensement des dégâts subis par la commune de Saint Michel Sur Rhône et éligibles à la DSEC 2025 a été effectué et des devis pour la réparation des dégâts ont été établis, leur montant estimé est de 32 443,36 €HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation de Solidarité pour Evènements Climatiques - DSEC 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sollicite à l'unanimité une subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité pour Evènements Climatiques - DSEC 2025.

- Appartements 5-7 : Rénovation énergétique tranche 2 demande de subvention au Fonds Vert 2025

Monsieur le Maire rappelle que pour remédier à l'isolation thermique des appartements communaux, la commune a décidé de lancer un programme de rénovation énergétique des appartements.

Ce programme de rénovation énergétique s'étale sur plusieurs années, une première tranche de travaux a été lancée en 2022, elle s'est achevée en 2024 ; elle concernait les appartements n°1 et 2 situés au-dessus de la mairie et les parties communes aux appartements et à la mairie.

Le lancement d'une seconde tranche de travaux est prévu pour l'année 2025, elle concernera les appartements n° 5 et 7 situés dans le bâtiment du presbytère. Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 104 485,97 € HT.

Le Fonds Vert peut subventionner ces travaux de rénovation énergétique. Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Fonds Vert

- Appartements 5-7 : Rénovation énergétique tranche 2 demande de subvention au AAP Parc Pilat 2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Parc du Pilat a lancé un fonds de concours, pour la rénovation thermique des bâtiments communaux ; dans le cadre de ce fonds une aide d'un montant de 15 000 € peut être allouée aux communes du territoire du Parc.

Saint Michel Sur Rhône est éligible à cette aide aussi Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Parc du Pilat pour les travaux de rénovation énergétique des appartements n° 5 et 7.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Parc du Pilat

- Assainissement : Réhabilitation réseau assainissement tranche 4 : demande de subvention Agence de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic du réseau d'assainissement de notre commune a été effectué en 2017. À la suite de celui-ci, un programme pluriannuel de travaux a été établi ; trois tranches de travaux ont été réalisées au cours des années 2020 à 2023, le lancement d'une quatrième tranche est prévu pour l'année 2025 pour la Rue Haute et la Route de Verlieu ; le montant estimatif des travaux est de 140 031,50 € HT.

L'Agence de l'Eau peut subventionner une partie des travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau.

- Assainissement : Réhabilitation réseau assainissement tranche 4 : demande de subvention DETR 2025

Monsieur le Maire explique que les travaux de réhabilitation de la quatrième tranche du réseau d'assainissement peuvent aussi être subventionnés par la Préfecture de la Loire dans le cadre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 et propose pour cela de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide de la Préfecture.

- SIEL : Dissimulation des réseaux rue Haute

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation des réseaux secs rue Haute.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Le coût total des travaux s'élève à 41 325,00 €, la participation de la commune à 23 068,00 €.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEL.

- Aménagement de la commune : Dissimulation des réseaux - demande de subvention DETR 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec le SIEL pour l'enfouissement des réseaux aériens rue du Piaton et Impasse de la Maraze ; à ceux-ci s'ajoute maintenant l'enfouissement des réseaux de la rue Haute.

L'ensemble de ces travaux peut être subventionné par la Préfecture de la Loire dans le cadre de la DETR 2025 ; Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Parc du Pilat

- Salle des Fêtes : Réfection du mur du parking sud - validation de devis

Le mur de soutènement en pierre du parking sud de la salle des fêtes commence à s'effondrer, il est nécessaire de faire procéder à sa réfection.

Les travaux à prévoir nécessiteront la démolition du mur et sa reconstruction, les pierres du mur seront conservées et réutilisées.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise RENOVATION CONSTRUCTION CONSEIL ; son montant est de 4 918,80 € HT soit 5 902,56 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Mairie : Isolation hall entrée escalier central - validation de devis

Les travaux de rénovation énergétique des appartements n°1 et 2, situés dans le bâtiment de la Mairie sont achevés, il reste à procéder aux travaux d'isolation et de peinture du hall d'entrée et de la cage d'escalier.

Des devis ont été sollicités en ce sens auprès de l'entreprise HARMONIE PEINTURE ; leur montant est de 6 580,40 € HT soit 7 896,48 € TTC.

Les devis sont présentés au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation des devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire.

- Mairie : Sol palier étage escalier appartements - validation de devis

La réfection du sol du palier de l'étage reste à réaliser, un devis a été proposé pour cela par l'entreprise HARMONIE PEINTURE son montant est de 856,00 €HT soit 941,60 €TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir :

Une présentation des travaux en cours et à venir a été faite au conseil municipal.

- Bulletin municipal :

Le Bulletin Municipal est en voie de finalisation.

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H17.